

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par sa Présidente le 12 mars 2024, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 12 mars 2024, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Madame Sabine PATOUX, Présidente.

**En présence des membres suivants :**

AGGOUNE Fatah	FAURE Dominique	LECUYER Marc
ASLANGUL Charles (4)	FAURE SOULET Jean-Paul	PATOUX Sabine
BEDU Vincent (1)	FEMEL Yvan (3)	RAYMOND Frédéric (2)
DOUSSET Didier	FOSSOYEUX Dominique	TAUPIN Laurent
CAPLAIN Henri	HANNI Vanessa	THOREAU Yves
DUBUS Philippe	LEYDIER Gaëlle	TMIMI Hocine
DUVAUDIER Michel		

**Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :**

<b>Madame / Monsieur</b>	<b>Représentés par Madame/Monsieur</b>
AUBERT Daniel	DUBUS Philippe
ASLANGUL Charles (4)	PATOUX Sabine
CHAZOTTES Jean-François	TMIMI Hocine
BEGAT Jean-Philippe	FAURE SOULET Jean-Paul
FEMEL Yvan (3)	THOREAU Yves
DUCELLIER Nicolas	BEDU Vincent
TIMERA Hawa	HANNI Vanessa
RAYMOND Frédéric (2)	LEYDIER Gaëlle

(1) Représente la ville de Santeny et GPSEA

(2) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Madame LEYDIER Gaëlle

(3) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Monsieur Yves THOREAU

(4) Arrivé à 10h33

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidente ayant ouvert la séance, Monsieur DUVAUDER Michel été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet : Délibération 2024 – 6 C Compte de Gestion 2023**

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 18
Représentés	: 7
Votants	: 25
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 25
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE  
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
(SAF94)**

DELIBERATION N° 2024-6 C  
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 de mars 2023

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création du SAF94 et la désignation de Monsieur le Payeur départemental comme comptable du Syndicat,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le budget 2023 du Syndicat,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental du Syndicat pour l'exercice 2023,

Considérant le rapport de Madame la Présidente n° 2024-6 et 2024-7 C,

Le Comité syndical après examen,

**DECIDE**

**Article 1 :** Prend acte de la concordance du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur ;

**Article 2 :** Adopte les comptes de la **section de fonctionnement** de l'exercice 2023, aux sommes certifiées exactes :

- en recettes à 25 020 844,06 €  
- en dépenses à 25 915 783,64 €

Soit un résultat en déficit de la section de fonctionnement de - 894 939,58€.

**Article 3 :** Adopte les comptes de la **section d'investissement** de l'exercice 2023, aux sommes, certifiées exactes :

- en recettes à 27 197 174,30 €  
- en dépenses à 29 498 027,31 €

Soit un résultat en déficit de la section d'investissement de - 2 300 853,01 €.

**Article 4 :** Dit que le résultat de clôture de l'exercice 2023, est :

- au total de - 3 195 792,59 € ;
- en cumul de + 20 045 153,46 €, compte tenu du résultat cumulé positif de l'exercice précédent( + 23 240 946,05 €).

Le Président du SAF94  
Charles ASLANGUL

